

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_021_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024
--

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 établi par la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_022_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets ménagers et assimilés 2024
--

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 établi par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_023_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Devis broyeur

Le Maire présente le devis de l'entreprise UDRON MOTOCULTURE relatif à l'achat d'un broyeur d'accotement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à signer celui-ci.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_024_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarif salle des fêtes

Le Maire propose d'augmenter le tarif de la salle des fêtes à 60€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le changement de tarif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_025_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Bail de chasse

Le Maire propose d'ajouter un avenant au bail de chasse attribué à la société de chasse de Void. Il convient de retirer une surface de 9H20 correspondant à la coupe 16 passée en plantation et clôturée. Cette coupe pourra être chassée sur demande de l'ONF et avec autorisation du propriétaire en l'occurrence la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_026_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affouages

L'ONF propose les coupes n°21 et n°26 pour effectuer les affouages.
Les travaux consisteraient à éclaircir des feuillus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_027_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Devis ANTOINE

Le Maire présente le devis de l'entreprise ANTOINE relatif à la mise en place d'un tampon de trottoir place du Germay et changement de la plaque en fonte de la Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à signer le devis.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
OURCHES SUR MEUSE - COMMUNE

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Délibération N° DE_028_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	7
Date de la convocation : 01/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Anne DESBORDES, Yoann GUILLAUME

Représentés : Michel BIZE représenté par Lionel SERRIER

Absents et Excusés : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER, Romain LEROY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Séverine ANDRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Devis CHRETIEN

Le Maire présente le devis CHRETIEN relatif au remplacement d'un moteur de cloches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis et autorise le Maire à signer le devis.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Modèle de délibération liée aux coupes de bois

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

A) Inscription à l'assiette des coupes non réglées (non prévues dans un aménagement en vigueur)

L'inscription à l'assiette 2026 des coupes non réglées suivantes : 21 et 26

B) Destination des coupes :

1) Délivrance seule des bois d'une parcelle

Pour les coupes suivantes : 21 et 26

1) **La délivrance à la commune** des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage (1) selon la ou les options offertes ci-dessous :

* L'exploitation, pour les coupes suivantes 21 et 26 sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (garants) : M ... SERRIER Lionel ...
M ... GUILLAUME YVAN ... et M ... GUILLAUME Jean Louis ...

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu/par habitant/par feu et par habitant (1)
- le délai d'exploitation (abattage et débardage) au ~~15/04~~ / ou 15/10/ 2025


